



Assemblée générale

Distr. générale
30 septembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 141 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2021

Prévisions révisées concernant les chapitres 27 (Aide humanitaire) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de 2021

Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Par ses résolutions [2504 \(2020\)](#) et [2533 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé, d'abord pour une période de six mois s'achevant le 10 juillet 2020 puis pour une période de 12 mois se terminant le 10 juillet 2021, le mandat du Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne créé par sa résolution [2165 \(2014\)](#). Le Conseil a exclu les postes frontière de Yaaroubiyé et de Bab el-Salam de la liste des points de passage autorisés pour les opérations transfrontalières des Nations Unies et autorisé les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution à entrer en Syrie par le poste frontière de Bab el-Haoua avec la Turquie afin de faire en sorte que l'aide humanitaire parvienne par les voies les plus directes aux personnes qui en ont besoin dans toute la Syrie, moyennant notification aux autorités syriennes.

Le présent rapport présente les crédits supplémentaires nécessaires pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, dont le montant net s'élève à 1 972 000 dollars (montant brut : 2 166 900 dollars).

L'Assemblée générale est priée d'approuver le montant des ressources qu'il est proposé d'allouer au Mécanisme de surveillance pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et d'ouvrir les crédits correspondants, à savoir 1 972 000 dollars au titre du chapitre 27 (Aide humanitaire) et 194 900 dollars au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel), lequel sera compensé par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).



I. Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne

Historique

1. Alors que la crise en République arabe syrienne est entrée dans sa dixième année, la situation politique et les conditions de sécurité demeurent complexes et mouvantes dans une grande partie du pays. On estime que plus de 11 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire dans le pays. La détérioration de la situation économique et la survenance de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ont ralenti le relèvement du peuple syrien et accentué le nombre de personnes vulnérables. En 2021, l'aide humanitaire devrait rester indispensable à la survie et à la satisfaction des besoins fondamentaux de millions de femmes, d'enfants et d'hommes.

2. Dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, la situation humanitaire reste grave pour quelque quatre millions de personnes vivant dans la province d'Edleb et dans le nord de la province d'Alep, dont environ 2,7 millions de déplacés. On estime que 2,8 millions de personnes (soit 70 % de la population de la région) nécessitent une aide humanitaire. Le déplacement massif de près d'un million de personnes au début de 2020 (dont beaucoup ont été déplacées plusieurs fois) et les difficultés économiques, aggravées par l'impact régional de la COVID-19, font que les civils vivant dans cette région se trouvent parmi les plus vulnérables du pays.

3. L'acheminement de l'aide humanitaire dans une grande partie de la République arabe syrienne reste entravé par plusieurs problèmes, notamment la présence de groupes armés et la diversité des lignes de coordination des opérations, les facteurs géographiques, le grave danger découlant de la dissémination d'engins explosifs, les restrictions administratives et les contraintes en matière de sécurité. L'aide acheminée à travers les frontières reste un volet essentiel de l'action humanitaire en faveur des personnes dans le besoin dans le nord-ouest du pays, qui échappe au contrôle du Gouvernement de la République arabe syrienne et qui reste inaccessible de l'intérieur du pays à travers les lignes de conflit.

4. Dans sa résolution [2165 \(2014\)](#), le Conseil de sécurité a autorisé les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution à entrer en Syrie par les postes frontière de Bab el-Salam et Bab el-Haoua (Turquie), de Yaaroubiyé (Iraq) et de Ramta (Jordanie), en sus de ceux déjà utilisés, afin que l'aide humanitaire, y compris les fournitures médicales et chirurgicales, parvienne aux personnes qui en ont besoin dans toute la Syrie par l'itinéraire le plus direct, avec notification aux autorités syriennes. Dans cette même résolution, le Conseil a constitué un mécanisme de surveillance chargé de superviser, avec l'assentiment des pays voisins de la République arabe syrienne concernés, le chargement dans les installations de l'ONU concernées de tous les envois de secours humanitaires des agences humanitaires des Nations Unies et de leurs partenaires d'exécution, de même que toute inspection subséquente des envois par les autorités douanières des pays voisins concernés, en vue de leur passage en République arabe syrienne aux postes frontière susmentionnés, avec notification de l'ONU aux autorités syriennes confirmant le caractère humanitaire de ces envois de secours. Il a par la suite prorogé le mandat du Mécanisme de surveillance, d'abord par sa résolution [2191 \(2014\)](#), puis par ses résolutions [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#), [2393 \(2017\)](#), [2449 \(2018\)](#) et [2504 \(2020\)](#), et enfin par sa résolution [2533 \(2020\)](#), cette fois jusqu'au 10 juillet 2021.

5. Le Mécanisme de surveillance avait déployé des équipes de surveillance dans trois pays, opérant aux postes frontière de Bab el-Salam et de Bab el-Haoua (Turquie), de Ramta (Jordanie) et de Yaaroubiyé (Iraq). L'équipe dépêchée en Jordanie a été

supprimée en 2019 après l'interruption des opérations transfrontières des Nations Unies via Ramta à la mi-2018, tandis que l'équipe déployée en Iraq a été retirée en janvier 2020 à la suite de l'exclusion du poste frontière de Yaaroubiyé de la liste des points de passage autorisés pour les opérations transfrontalières des Nations Unies dans la résolution [2504 \(2020\)](#). Depuis le 1^{er} février, le Mécanisme n'opère que depuis la Turquie. Conformément à la résolution [2533 \(2020\)](#), dans laquelle le Conseil a exclu le poste frontière de Bab el-Salam de la liste des points de passage autorisés pour les opérations transfrontalières des Nations Unies, toute l'aide des Nations Unies acheminée dans le nord-ouest de la République arabe syrienne passe désormais par le poste frontière de Bab el-Haoua.

6. Au 31 août 2020, 1 269 lots d'aide humanitaire répartis dans 40 210 camions étaient entrés sur le territoire syrien en application des dispositions des résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#), [2393 \(2017\)](#), [2449 \(2018\)](#), [2504 \(2020\)](#) et [2533 \(2020\)](#) depuis juillet 2014. Sur ce total, 30 238 camions sont passés par Bab el-Haoua, 5 268 par Bab el-Salam, 4 595 par Ramta et 109 par Yaaroubiyé. Le Mécanisme de surveillance a réussi à inspecter tous les lots et vérifié qu'il s'agissait bien d'articles humanitaires, sans qu'aucun incident ou plainte ne soit à déplorer.

7. Les livraisons transfrontières d'aide humanitaire acheminée par l'ONU sont demeurées stables depuis l'adoption de la résolution [2165 \(2014\)](#) en juillet 2014. En décembre 2014, 624 camions étaient entrés sur le territoire syrien. Ce nombre est passé à 4 882 en 2015 et à 6 587 en 2016. En 2017, 6 061 camions ont été envoyés en République arabe syrienne. Ce chiffre est tombé à 5 039 en 2018, les livraisons depuis la Jordanie ayant été suspendues et remplacées par une aide humanitaire fournie dans le sud-ouest du pays depuis l'intérieur du pays après que le Gouvernement syrien eut repris le contrôle de cette région. En 2019, 8 073 camions ont acheminé une aide humanitaire, principalement pour faire face à l'accroissement des besoins humanitaires dans le nord-ouest du pays. En 2020, pas moins de 8 944 camions ont été envoyés depuis la Turquie au cours des huit premiers mois de l'année, ce qui représente un volume d'aide plus de deux fois supérieur à celui acheminé au cours de la même période en 2019.

8. Les opérations transfrontières menées conformément aux résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#), [2393 \(2017\)](#), [2449 \(2018\)](#), [2504 \(2020\)](#) et [2533 \(2020\)](#) ont permis d'acheminer une aide à des millions de personnes. En 2020, les opérations transfrontières des Nations Unies appuyées par le Mécanisme de surveillance se sont intensifiées, permettant de porter assistance à des millions de personnes dans l'ensemble de la République arabe syrienne. Ont ainsi été acheminés une aide alimentaire à 1,4 million de personnes tous les mois, des fournitures médicales à 2,3 millions de personnes par mois, des produits non alimentaires à plus d'un million de personnes au cours des sept premiers mois de 2020, une aide en matière d'eau et d'assainissement à 2,2 millions de personnes ainsi que 2,2 millions d'équipements de protection individuelle destinés à faire face à la pandémie de COVID-19.

9. Le Mécanisme de surveillance continue de bénéficier de l'excellente coopération apportée par le Gouvernement turc dans le cadre de l'exécution de son mandat. Il entretient de bonnes relations de travail avec les autorités locales au poste frontière de Bab el-Haoua, qui veillent à ce que les opérations soient menées en toute sécurité et rapidement. L'équipe de surveillance collabore avec les autorités douanières au poste frontière pour assurer l'intégrité des envois des Nations Unies qui entrent sur le territoire syrien.

10. Le Mécanisme de surveillance est également en contact avec tous les partenaires humanitaires concernés, y compris les organismes des Nations Unies et les

organisations qui sont leurs partenaires d'exécution, pour assurer la fourniture d'un appui aux activités de surveillance. Il participe aux instances de coordination humanitaire dans le cadre de son engagement à contribuer à la facilitation de l'action humanitaire en République arabe syrienne. Les excellentes relations de travail qu'il entretient avec toutes les parties prenantes ont concouru à obtenir un soutien pour les opérations humanitaires transfrontières des Nations Unies et ses propres activités.

11. En 2018, le Mécanisme de surveillance comptait 41 postes d'agent recruté sur les plans national ou international et de Volontaire des Nations Unies. Après la suppression progressive de la présence du Mécanisme en Jordanie le 30 juin 2019, les effectifs ont été ramenés à 30 personnes. Les postes frontière de Yaaroubiyé et de Bab el-Salam ayant été exclus de la liste des points de passage autorisés pour les opérations transfrontalières des Nations Unies dans les résolutions 2504 (2020) et 2533 (2020) du Conseil de sécurité, il est proposé de supprimer 11 postes en Iraq et en Turquie. Au vu des modifications progressives susmentionnées, il est proposé de reconduire en 2021 19 postes approuvés pour 2020, à savoir 18 à Gaziantep (Turquie) et 1 à New York (États-Unis d'Amérique), effectif qui permettrait au Mécanisme d'exécuter son mandat dans des conditions optimales.

II. Montant estimatif des ressources supplémentaires nécessaires pour 2021

12. Les ressources supplémentaires demandées pour la période allant de janvier à décembre 2021 sont récapitulées dans les tableaux 1 à 3. L'octroi de ressources pour 12 mois est conforme à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/71/811), lequel, après avoir constaté que le mandat du Mécanisme de surveillance avait été prolongé depuis sa création en 2014, a préconisé de présenter un tableau aussi exhaustif que possible des prévisions de dépenses de l'Organisation et d'éviter la pratique de la budgétisation au coup par coup. L'Assemblée générale a fait sienne cette recommandation dans sa résolution 71/272 B.

13. Le projet de budget-programme pour 2021 ne prévoit pas de crédits au titre du chapitre 27 (Aide humanitaire). En effet, à la date de l'établissement du rapport correspondant, le mandat du Mécanisme de surveillance ne courait que jusqu'au 10 juillet 2020. La présentation des ressources supplémentaires dans les tableaux 1 à 3 est alignée sur celle du projet de budget-programme pour 2021, dans lequel la réduction en 2021 des crédits ouverts en 2020 apparaît comme une dépense non renouvelable à la rubrique Ajustements techniques. Les ressources nécessaires pour 2021 sont désormais indiquées à la rubrique Nouveaux mandats et mandats élargis.

Tableau 1
Ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	2021 (prévisions après actualisation des coûts)		
			Ajustements techniques ^a	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total			Pourcentage	
Autres dépenses de personnel	1 953,8	2 205,4	(2 205,4)	1 521,3	–	(684,1)	(31,0)	1 521,3	35,8	1 557,1
Dépenses de représentation	–	0,5	(0,5)	–	–	(0,5)	(100,0)	–	–	–
Consultants	12,3	8,2	(8,2)	–	–	(8,2)	(100,0)	–	–	–

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	2021 (prévisions après actualisation des coûts)		
			Ajustements techniques ^a	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total			Pourcentage	
Voyages du personnel	239,0	238,0	(238,0)	166,7	–	(71,3)	(29,9)	166,7	3,2	169,9
Services contractuels	21,6	39,6	(39,6)	23,2	–	(16,4)	(41,4)	23,2	0,5	23,7
Frais généraux de fonctionnement	168,9	245,2	(245,2)	152,8	–	(92,4)	(37,7)	152,8	3,6	156,4
Fournitures et accessoires	15,0	23,1	(23,1)	22,2	–	(0,9)	(3,9)	22,2	0,6	22,8
Mobilier et matériel	3,9	2,2	(2,2)	–	–	(2,2)	(100,0)	–	–	–
Aménagement des locaux	2,3	3,0	(3,0)	–	–	(3,0)	(100,0)	–	–	–
Bourses, subventions et contributions	19,2	78,3	(78,3)	41,2	–	(37,1)	(47,4)	41,2	0,9	42,1
Total (déduction faite des contributions du personnel)	2 436,0	2 843,5	(2 843,5)	1 927,4	–	(916,1)	(32,2)	1 927,4	44,6	1 972,0

^a Tels que présentés dans le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 27)].

Tableau 2

Changements relatifs aux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) et aux postes de Volontaire des Nations Unies

	Nombre	Classe
Effectif approuvé pour 2020	30	1 D-1, 3 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 3 AN, 9 AL, 7 VNU
Suppressions	(11)	1 P-4, 1 P-3, 2 AN, 3 AL, 4 VNU
Effectif proposé pour 2021	19	1 D-1, 2 P-4, 3 P-3, 3 P-2/1, 1 AN, 6 AL, 3 VNU

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; VNU = Volontaire(s) des Nations Unies.

Tableau 3

Emplois de temporaire (autre que pour les réunions) et postes de Volontaire des Nations Unies

Catégorie	Changements				Total	Effectif proposé pour 2021
	Effectif approuvé pour 2020	Ajustements techniques ^a	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
D-1	1	(1)	1	–	–	1
P-4	3	(3)	2	–	(1)	2
P-3	4	(4)	3	–	(1)	3
P-2/1	3	(3)	3	–	–	3
Total partiel	11	(11)		–	(2)	9

Catégorie	Changements				Total	Effectif proposé pour 2021
	Effectif approuvé pour 2020	Ajustements techniques ^a	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Agents des services généraux						
Administrateurs recrutés sur le plan national	3	(3)	1	–	(2)	1
Agents locaux	9	(9)	6	–	(3)	6
Total partiel	12	(12)	7	–	(5)	7
Autres						
Volontaires des Nations Unies	7	(7)	3	–	(4)	3
Total partiel	7	(7)	3	–	(4)	3
Total	30	(30)	19	–	(11)	19

^a Tels que présentés dans le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 27)].

14. Comme le montre le tableau 1, les dépenses (non renouvelables) à prévoir pour 2021 s'élèvent globalement à 1 927 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel) avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 916 100 dollars (32,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Les ressources demandées permettraient de financer la prolongation du mandat conformément aux résolutions 2504 (2020) et 2533 (2020) du Conseil de sécurité. La baisse de 916 100 dollars s'explique par l'exclusion des postes frontières de Yaaroubiyé et de Bab el-Salam de la liste des points de passage autorisés pour les opérations transfrontalières des Nations Unies dans les résolutions 2504 (2020) et 2533 (2020).

15. L'effectif approuvé pour le Mécanisme de surveillance est actuellement de 30 postes. La diminution proposée de l'effectif résulte de la suppression des 11 postes suivants en Iraq et en Turquie : 1 poste de spécialiste de la surveillance (P-4), 1 poste de spécialiste de la surveillance (P-3), 1 poste d'agent(e) de sécurité [administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national], 1 poste d'analyste administratif [administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national], 3 postes d'agent(e) local(e) [un poste d'assistant administratif et deux de chauffeur(euse)] et 4 postes de Volontaire des Nations Unies.

16. Le montant estimatif des ressources nécessaires au Mécanisme pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 permettrait de financer les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à 19 postes à compter de 2020 [1 D-1, 2 P-4, 3 P-3, 3 P-2, 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, 6 agents locaux et 3 Volontaires des Nations Unies] (1 521 300 dollars), ainsi que les objets de dépense autres que les postes, à savoir les frais de voyage du personnel (166 700 dollars), les services contractuels (23 200 dollars), les frais généraux de fonctionnement (152 800 dollars), les fournitures et accessoires (22 200 dollars) et les bourses, subventions et contributions, dont les contributions au budget de sécurité partagé du Département de la sûreté et de la sécurité, à l'appui apporté par le Centre de services mondial en matière d'informatique et de communications et à l'appui administratif fourni par le Programme des Nations Unies pour le développement (41 200 dollars).

17. Il n'est pas prévu que le Mécanisme reçoive des ressources extrabudgétaires.

IV. Conclusions et recommandations

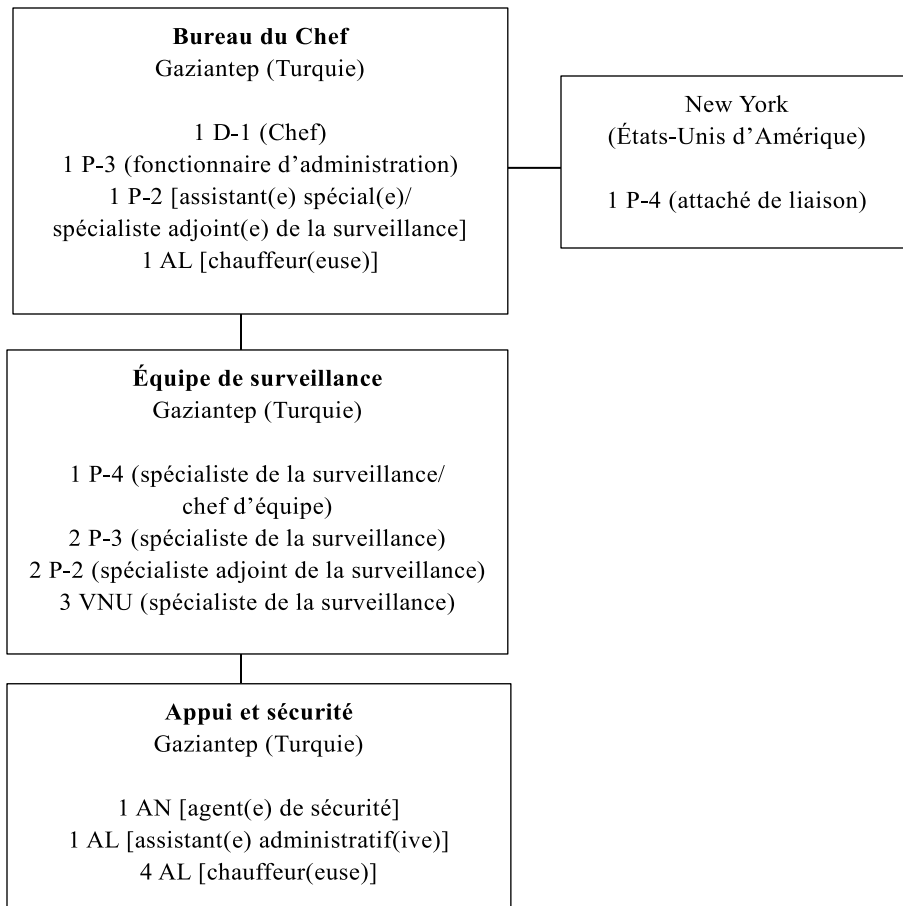
18. L'Assemblée générale est invitée :

a) À ouvrir, pour le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne, un crédit supplémentaire d'un montant de 1 972 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel) pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 décembre 2021 au chapitre 27 (Aide humanitaire) du budget-programme de 2021, qui sera prélevé sur le fonds de réserve ;

b) À ouvrir un crédit supplémentaire d'un montant de 194 900 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), qui sera compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de 2021.

Annexe

Organigramme proposé pour 2021



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ;
VNU = Volontaire des Nations Unies.